

Décision

Générale

colonial

Décision n° 835 accordant une permission à Mme Carbonnel

n° 835

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

4 août 1949

Numéro JO

n° 8 du 31/08/1949

Date du numéro

31 août 1949

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 1^S septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884 : Vu le contrat en date du 0 janvier 1948 engageant M^e Carbonnel en qualité d'employée auxiliaire : Vu la demande de permission en date du 1^{er} août 1949 formulée par l'intéressée

Vu avis favorable de. M. le trésorier-payeur,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1, — Une permission d'absence de quinze jours, pour en jouir à Harrar (Ethiopie), est accordée à M » Carbonnel, employée auxiliaire, en service au Trésor. Art, 2 — La présente décision, qui aura effet pour compter du 22 août 1949, sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,R. CHAMBOREDON.